

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Département de Saône-et-Loire - DAJ - Pôle Contrats - Concurrence

**Correspondant :** M. Le Président, Espace Duhesme 18 rue de Flacé CS 70126, 71026 Mâcon cedex 9, adresse internet : <https://www.marches.ternum-bfc.fr/>

**Objet du marché :** Suivi de la qualité des cours d'eau à l'amont de la retenue d'eau potable de TINTRY (71)

**Catégorie de services**

**Lieu d'exécution :** Département de Saône-et-Loire, 71490 Tintry

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : Non
- Suivi de la qualité des cours d'eau à l'amont de la retenue d'eau potable de TINTRY (71)

Les prestations donnent lieu à un marché passé par accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 17 000 euros HT par an, en application des articles R.2162-2 et R2162-4-2° du Code de la Commande publique. Le marché passé par accord-cadre à bons de commande est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Les candidats peuvent visiter librement les lieux concernés par cette prestation.

**Prestations divisées en lots :** Non

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 12 mois à compter de la notification du marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Pas d'avance allouée.

Financement sur le budget départemental.

**Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés**

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Autres renseignements demandés :**

- Capacités professionnelles
- Capacités techniques
- Capacités financières

**Commentaire sur les justifications :** Justificatifs candidature :

- Lettre de candidature et déclaration du candidat dûment complétées (DC1 et DC2 joints),

Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire un récépissé de dépôt auprès du centre de formalités des entreprises.

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

- Le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat en cas de délégation,

- des références datant de moins de 3 ans et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 21 mars 2023 à 12 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DAT.23.022.CB

**Renseignements complémentaires :** Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plateforme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.marches.ternum-bfc.fr/>.

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions directement via cette plate-forme ou aux coordonnées figurant dans le présent avis.

Remise des offres sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté (<https://www.marches.ternum-bfc.fr/>).

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas, B.P. 61616, 21016 Dijon

URL : <http://dijon.tribunal-administratif.fr> - Fax 03 80 73 39 89

INTRODUCTION DES RECOURS

Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 20 février 2023

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>